

Arrêté : AGV 2021.1260
Service : Voirie (Ville)
Référence : LDes/NC

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire,

Objet : Réglementation temporaire de circulation et de stationnement - Route de LAVAUT SAINTE-ANNE - Travaux sur le réseau d'Eau

Vu les articles L.2213.1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par SOGEA RHONE ALPES – Agence Auvergne Nord,
Considérant que pour permettre des travaux sur le réseau d'eau (renouvellement du réseau), Route de LAVAUT SAINTE ANNE, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur cette voie,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du Lundi 10 Janvier 2022 et jusqu'au Vendredi 25 Février 2022, la circulation des véhicules sera interdite Route de LAVAUT SAINTE ANNE partie comprise entre le N°26 et le N°94, selon les signalisations verticales mises en place.
Des déviations seront réalisées par l'entreprise.

ARTICLE 2 : La circulation piétonne sera interdite au droit du chantier Route de LAVAUT SAINTE ANNE, selon le périmètre de sécurité mis en place par la SOGEA RHONE ALPES – Agence Auvergne Nord et sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Durant ce même temps, le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux Route de LAVAUT SAINTE ANNE, selon les signalisations verticales mises en place.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires de signalisation d'interdiction, de position et de déviation nécessaires seront rétro réfléchissants de Classe 2 selon l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8ème partie) et seront mis en place aux endroits convenables par les soins de la SOGEA RHONE ALPES – Agence Auvergne Nord, chargée des travaux et sous sa responsabilité.

ARTICLE 5 : M. Le Commissaire Central de Police et M. Le Directeur Général Adjoint Aménagement et Cadre de Vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Commissaire Central de Police
- Sce Circulation-Signalisation (LD)
- SOGEA RHONE ALPES – Agence Auvergne Nord
- Affichage Mairie
- RAP - Sce ODP – Commune de LAVAUT SAINTE ANNE
- P.BATISSE – SICTOM – La POSTE
- Sapeurs Pompiers - Centre Hospitalier
- SEAMC (M. LABOUESSE) – D. DAGOIS

Fait à Montluçon, le 28 décembre 2021

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,
M. Pierre LAROCHE

